



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Rectrice de l'Académie de Limoges

RECTORAT
DEC 2/CG/N° 2024-50

- **Vu** le code général de la fonction publique, en date du 1er mars 2022, livre 1er Droits, Obligations et Protection (articles L 111-1 à L 142-3) et livre III, Recrutement (articles L 311-1 à L 372-2) ;
- **Vu** le décret n° 2012-762 du 9 mai 2012 portant dispositions statutaires communes aux corps des infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement d'Infirmier(e)s du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- **Vu** l'arrêté du 2 février 2024 portant décision d'ouverture d'un concours pour le recrutement d'Infirmier(e)s du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans l'académie de LIMOGES,

ARRÊTE

Article 1^{er}:

La composition du jury chargé d'apprécier les épreuves du concours de recrutement des infirmiers et infirmières du ministère chargé de l'éducation nationale - session 2024 - est fixée comme suit :

Président : Monsieur Nicolas PECHON, Proviseur cité scolaire Saint Junien

Vice-président : Madame Catherine MASSALOUX, APAE, Fondée de pouvoir, agence comptable Lycée Raoul Dautry, Limoges

Membres : - Madame le Docteur Régine BIOGEAU-CAMBON, Médecin Conseillère Technique Départemental, DSDEN de la Haute-Vienne,

- Madame Virginie NOUALET, Infirmière Conseillère Technique – DSDEN Charente,

- Madame Jocelyne PREUX BOURDELAS, Cadre de santé au Centre hospitalier universitaire de Limoges,

Correcteurs : - Madame Valérie DELAIDE, Cadre de Santé au Centre Hospitalier Universitaire de Limoges

Article 2 :

Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Limoges, le 8 avril 2024

La rectrice de l'académie de Limoges

Carole DRUCKER-GODARD